



Saint-Pierre de Chartreuse

Journal Municipal

Hiver 2012



Artistes en herbe
à l'Eglise de
Saint-Hugues

page 3

Avec l'aimable autorisation de l'auteur

Commune
adhérente



Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse
www.saintpierredechartreuse.fr
mairie.st-pierre-de-chartreuse@wanadoo.fr
Tél : 04.76.88.60.18.

La Vie Communale

Le Mot du Maire

Chartroussines,
Chartroussins,

Je voudrai tout d'abord m'adresser à toutes celles et ceux d'entre vous que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer depuis le début de l'année pour leur présenter mes voeux de santé, de joie et de prospérité.

Lors de la cérémonie des voeux qui a eu lieu début janvier, j'ai brossé le tableau de l'année écoulée et abordé les principaux projets et sujets auxquels le conseil municipal s'attachera en 2012.

L'augmentation de la population Chartroussine ne fait que confirmer la nécessité d'un développement réfléchi et rigoureux de la commune.

Un travail important a déjà été fourni pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il dessinera le "visage" futur de la commune lorsqu'il aboutira.

Le projet de fusion des communautés de communes sera déterminant pour l'avenir de chacun des territoires. Saint-Pierre de Chartreuse devra trouver sa place au sein de ce futur paysage intercommunal et conserver sa forte identité.

L'accueil de la future Maison du Parc naturel régional de Chartreuse, pour lequel la commune s'est portée candidate serait, en plus d'un atout touristique majeur, un élément déterminant de développement dynamique.

Outre le conseil municipal qui est garant de la gestion et de l'image de la commune, chacun d'entre nous est, de par son comportement individuel, responsable de l'avenir de notre territoire.

Nous avons la chance d'habiter dans un cadre extraordinaire avec des valeurs humaines, sans clivage social, politique ou religieux. Faisons tout pour conserver cette opportunité et cette solidarité qui a fait ses preuves tout au long de l'histoire.

Ne polluons pas notre environnement au profit d'intérêts personnels ou de querelles de personnes et de clochers d'un autre âge.

Si nous voulons que Saint-Pierre de Chartreuse continue à évoluer dans le sens de la marche avec le soutien des instances qui nous chapotent et nous accompagnent, nous devons faire preuve de bon sens, être responsables, constructifs et cohérents.

Aussi, je souhaite que cette nouvelle année, apporte à Saint-Pierre de Chartreuse des choix harmonieux pour l'intérêt collectif.

En cette année de célébration du tricentenaire de la naissance de Rousseau, je me permets de vous laisser méditer sur une de ses citations : "*La critique est une chose bien commode : on attaque avec un mot, ensuite il faut des pages pour se défendre*".

Le Maire, Christophe SESTIER

1022 Habitants

La population légale de la commune est de 1022 habitants au 1^{er} janvier 2012

La dernière enquête de recensement sur notre territoire a eu lieu en 2009.

Les décomptes obtenus ne constituaient que des éléments intermédiaires pour le calcul définitif de la population légale qui est désormais actualisée tous les ans par l'INSEE afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes. Cette annualisation des chiffres garantit une meilleure prise en compte des évolutions démographiques qui conditionnent de nombreuses dispositions législatives, réglementaires et financières des communes.

Sapeurs Pompiers



Les jeunes sapeurs pompiers du canton lors des cérémonies du 11 novembre.

Etat Civil

Naissances

Faustine VITTET : le 12/10/2011, fille de Bertrand VITTET et Claire JARROUX

Lucas SCHIAVON : le 29/10/2011, fils d'Olivier SCHIAVON et Christelle MARIDET

Jules MOLLARET : le 3/11/2011, fils de Jean-Marc MOLLARET et Alicia BALLIN

Mariages

Philippe BETTREMIEUX et Céline ROUX :
le 21/10/2011

Bruno COTTAVE-CLAUDET et Sophie LAURENT :
le 29/10/2011

Décès

Serge MAYEUR : le 14/10/2011

Odette COTTAVE-GUILLET née REY : le 15/12/11

Christian DUVELLEROY : le 06/01/2012

La Vie Communale

Les Voeux de la Municipalité

La traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu début janvier. Elle est l'occasion chaque année de rassembler la population pour passer un moment de convivialité tout en évoquant l'année écoulée et celle qui commence.

Ce fut l'occasion pour le Maire de rappeler l'engagement de tous ceux qui se mettent au service de notre collectivité, bénévolement ou professionnellement, et de les en remercier, avec une attention toute particulière aux sapeurs pompiers bénévoles qui sont de plus en plus sollicités et qui répondent présent avec toujours autant



d'abnégation et d'efficacité.

L'année 2011 a été marquée par la coopération exemplaire entre le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes qui ont soutenu l'accueil sur la commune de deux

entreprises éco responsables dont les activités, liées à la diversification touristique, ont entraîné une couverture médiatique très importante et qui ont suscité l'implantation d'autres projets.

Des travaux importants ont été engagés pour l'assainissement, la voirie forestière, la restauration du bâtiment de la poste, l'aménagement de la route de Perquelin dans le bourg.

Le contrat d'affermage pour l'eau et l'assainissement a été renouvelé. Le dossier de candidature de la commune pour l'accueil de la future maison du Parc a été déposé. Le fonctionnement du SIVU a été adapté. Les discussions sur l'Offre Neige ont été relancées.

Le Maire a ensuite annoncé les engagements et les projets qu'il souhaiterait voir aboutir en 2012. Entre autre, le déblocage et la finalisation du PLU, la réflexion sur l'aménagement de la cantine, la construction du centre technique municipal, le développement du VTT, ...

Les élus présents : Monsieur Degaspéri, Président de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers, Monsieur Pichon-Martin, Conseiller Général, Madame Giraud, Conseillère Régionale et Présidente du Parc de Chartreuse ainsi que Monsieur Brotte Député, ont ensuite, chacun à leur tour, adressé leurs meilleurs

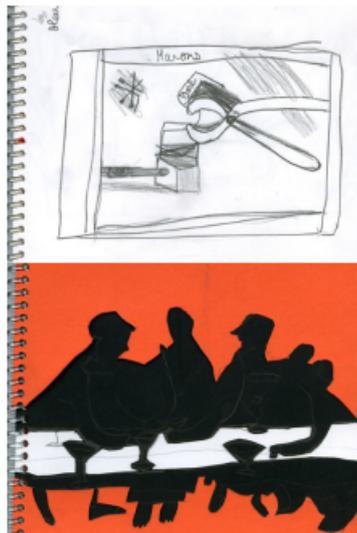


vœux à l'assemblée et insisté chacun à leur manière, parfois avec humour, qu'il est nécessaire que l'équipe communale continue à s'investir, à rester mobilisée et à avancer en surmontant les difficultés dans l'intérêt de la commune et du massif.

Artistes en Herbe

La chapelle Nord de l'église de Saint-Hugues a accueilli pendant les vacances de Noël l'exposition des travaux d'enfants de l'école.

Proposé par Thomas Vergnolle, directeur de l'école de Saint-Hugues et mené par Marie-Lorraine Peignier, artiste plasticienne, ce projet soutenu par Christine Julien, directrice du musée d'Art Sacré Contemporain, a été financé par le Sou Écoles. Les élèves de CM ont bénéficié de visites du musée par Martine Bally et James Valette.



Afin de guider les enfants dans l'étude d'une œuvre picturale et de sa situation dans une période de l'histoire de l'art, un carnet a été conçu comme support pratique d'étude d'œuvre mais aussi carnet d'esquisses, de notes, de recherches et de projets personnels.



Deux œuvres de la Prédelle ont servi de support d'étude et de pratique des techniques employées par Arcabas : le fusain, la peinture acrylique et la dorure à la feuille. La feuille

d'« or faux » a été appliquée en atelier selon la technique traditionnelle du bol d'Arménie, ou « assiette ». Une œuvre collective a été réalisée d'après La Cène, à l'aide de la technique précise employée par le peintre à l'époque (pigments, miel, sucre, œuf et gomme adragante sur toile de jute).

Un jeu de mise en scène préparatoire à partir des postures des personnages a guidé la composition graphique réalisée.

Un grand merci au foyer de ski de fond pour l'accueil de cet atelier.

Résumé...

Conseil municipal du 7 novembre 2011 : autorisation pour la création d'une plateforme de retournement sur la route du Coleau, fixation du taux de la taxe d'aménagement à 5 %, reconduction de la participation communale au forfait de ski scolaire pour les enfants, accord pour la signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux d'assainissement avec l'entreprise Giroud-Garampon, fixation des modalités de traitement des questions orales lors des conseils municipaux.

La Vie Communale

Le Repas de Noël

C'est avec beaucoup de plaisir que le Maire et les membres du Centre Communal d'Actions Sociales ont accueilli les séniors de la commune pour le repas de Noël.

Comme à l'accoutumée, Christophe Sestier a présenté ses vœux aux convives et a rappelé au souvenir de chacun ceux qui nous ont quittés au cours de l'année.

Un apéritif original à base de vin blanc et de liqueur de Chartreuse a été servi pendant la projection de « *Gens d'ici d'hier et d'aujourd'hui* » : montage de photos réalisé par Photosom où, grâce à la magie de la technologie, paysages d'aujourd'hui se transforment en paysages d'autrefois et vice versa.

Un grand merci et de nombreuses félicitations ont été adressés à Maurice Gonnard venu présenter ce document.



L'excellent repas préparé, comme l'an passé, par Damien Delaye, traiteur à St-Pierre de Chartreuse, a été servi par des bénévoles. Ce moment convivial s'est achevé dans l'après-midi en musique.

Les séniors qui n'ont pas assisté à ce repas ont reçu un colis de produits du terroir, que les membres du Conseil Municipal ont distribué à la veille de Noël.

La Nouvelle Mairie

Les services administratifs de la mairie ont été transférés dans les nouveaux locaux de l'ancienne Poste.

L'accueil du public comporte maintenant une zone de confidentialité. Il est dorénavant distinct du service du cadastre et de l'urbanisme. La salle des mariages sera équipée d'un vidéoprojecteur et une attention particulière a été apportée à son acoustique. Une rampe d'accès et un ascenseur sont à la disposition des personnes à mobilité réduite.

Cette réalisation cohérente permet une rationalisation du travail, un meilleur accueil du public et des économies

Résumé...

Conseil municipal du 5 décembre 2011 : bilan de la saison d'été de l'espace de loisirs de la Diat, approbation de la convention avec l'E.P.F.L pour la salle St-Michel, refus de décision modificative budgétaire d'écritures de fin d'année.

Malgré la proposition du Maire, d'amender la décision modificative et devant le refus de principe annoncé par la majorité, le Maire constatant que le déroulement normal de la séance est compromis clôt le conseil municipal.

substantielles de fonctionnement grâce à la réhabilitation du bâtiment en basse consommation.

Les travaux en façade (sas) et l'escalier définitif seront réalisés au printemps.

Le bureau de la Poste et le distributeur automatique de billets réintégreront le bâtiment au mois de mars.

Une Sculpture dans un Hameau

Après les hameaux de La Coche en 2010 et de Brévardière en 2011, l'Éphémère organisera l'accueil d'un sculpteur qui viendra dans notre commune, pour réaliser une œuvre à partir d'un bloc de marbre.



La sculpture pourra évoquer l'un des quatre éléments naturels, l'eau (comme à Brévardière) l'air ou le vent, la terre, le feu. Bien sûr, c'est l'artiste qui, en fonction du bloc initial et du lieu d'implantation, choisira de présenter son projet aux habitants du hameau sélectionné.

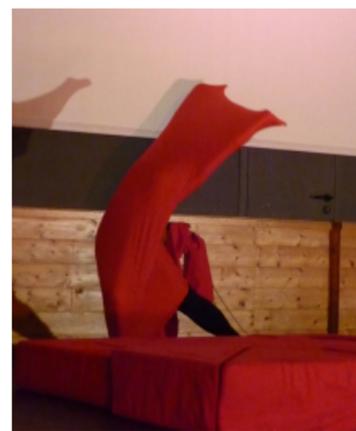
Le ou les hameaux intéressés doivent se faire connaître avant le 21 mars 2012, en contactant l'Éphémère 04.76.88.65.06 ou Maurice Gonnard : 06.88.21.21.40

Le Sou des Ecoles

C'est un spectacle surprenant, joyeux et ludique qui a rythmé la fête de fin d'année du Sou des Ecoles.

Ils étaient nombreux petits et grands à assister au spectacle de danse contemporaine et de danse d'objets. Ils ont bien fait car Lili est drôle, tendre,

curieuse et débordante d'imagination. Lili c'est Dominique Caël de la compagnie Micantis.



C'est, seulement après le spectacle « Lili et le puzzle rouge » que le Père Noël a fait son entrée discrète pour offrir friandises et brioches aux enfants pendant que les parents sortaient de leurs paniers le pique-nique à partager tous ensemble.

La Base de Loisirs

Bilan en Euros des activités de la Base de Loisirs

	Dépenses	Recettes	Résultats
Piscine			
2008	67 078.39	16 208.50	-50 869.89
2009	83 204.21	25 505.20	-57 699.01
2010	57 951.12	21 585.00	-36 366.12
2011	41 263.31	15 569.30	-25 694.01
Forêt d'Emeraude			
2008	80 828.38	77 214.00	-3 614.38
2009	78 144.01	93 800.00	15 655.99
2010	74 770.57	67 417.80	-7 352.77
2011	78 823.27	65 425.00	-13 398.27
Tennis - Mini Golf - Parcours d'Orientation			
2008	4 319.30	2 964.00	-1 355.30
2009	3 918.85	3 142.00	-776.85
2010	243.63	2 694.00	2 450.37
2011	529.36	2 050.00	1 520.64

Nombre d'entrées à la piscine

	2008	2009	2010	2011
Juillet	3 037	3 984	4 756	1 971
Août	3 523	5 194	2 831	4 900
Totaux	6 560	9 178	7 587	6 871

Nombre d'entrées à la Forêt d'Emeraude

	2008	2009	2010	2011
Mai	334	754	240	9
Juin	477	423	443	374
Juillet	1 973	2 331	1 828	1 715
Août	2 624	3 228	2 150	2 727
Septembre	148	375	438	224
Totaux	5 556	7 111	5 099	5 049

L'Affermage

Le contrat d'affermage avec la S.A.U.R signé en 2001 a expiré le 31 décembre dernier. Le renouvellement du contrat d'affermage pour le service de l'eau potable et pour le service de l'assainissement collectif a été l'un des dossiers les plus importants de l'année 2011.

Suite à l'appel public à candidatures, plusieurs sociétés ont répondu. Toutes ont été retenues, seule la S.A.U.R. a déposé une offre.

La commune de St-Pierre de Chartreuse a, par délibérations du 19 décembre 2011, délégué par affermage la gestion de son service public d'eau potable et de son service public d'assainissement collectif à la SAUR à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 10 ans.

Résumé...

Conseil municipal du 12 décembre 2011 : accord de décision modificative budgétaire d'écritures de fin d'année, prise en charge des frais liés au ski scolaire, modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire, accord pour la signature d'une convention avec l'O.N.F. pour le captage et la canalisation de la source d'eau potable de Bellefont, report de décision pour le lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre avec un architecte pour le projet de cantine, autorisation de déposer le permis de construire du centre technique communal, accord pour le dépôt de candidature pour l'accueil de la future maison du Parc de Chartreuse.

Des Chats Sauvages

En vue de limiter la prolifération des chats sauvages, la commune adhère à l'association « Les EntreChats ».

Depuis 3 ans « Les EntreChats » a assuré la prise en charge de plus de 300 chats sur les communes du canton. La moitié d'entre eux a trouvé une nouvelle famille d'adoption, l'autre moitié conserve son statut de « chat libre » qui sont stérilisés et identifiés avant d'être remis sur site aux bons soins de personnes bénévoles qui les nourrissent.

Afin d'aider l'association dans son action vous pouvez y adhérer mais aussi signaler des groupes de chats libres pour lesquels il faut envisager la stérilisation avant le printemps pour limiter la surpopulation féline et les nuisances qui l'accompagnent.

De plus, elle recherche :

- un local mis à sa disposition gracieusement, pour assurer la surveillance post-opératoire après la stérilisation des chats avant leur remise en liberté ainsi que pour stocker du matériel (trappes, cages, croquettes, ...).
- des gens habitant en maison/ferme avec terrain qui accepteraient d'accueillir des chats libres qui ne peuvent pas être remis sur leur lieu d'origine en raison des risques et menaces qui pèsent sur eux. Il suffirait alors de leur assurer le gîte et le couvert (avec croquettes fournies par l'association).

Plus d'info : 06 85 59 02 52 / 06 70 36 06 58
lesentrechats@laposte.net / www.lesentrechats.fr



Du Déneigement

Afin que le déneigement des routes et des places puisse être fait correctement, il est rappelé que :

- chacun doit veiller à garer son véhicule de façon à ne pas gêner le passage du chasse-neige,
- le stationnement sur la chaussée est interdit,
- l'utilisation des garages est recommandée,
- les parkings privés (que chacun doit déneiger) doivent être utilisés,
- tout véhicule en stationnement doit être déplacé régulièrement (voire plusieurs fois par jour quand il neige),
- tout objet pouvant être un obstacle doit être retiré du bord de la chaussée.



Intercommunalité

Vers une communauté de communes "Cœur de Chartreuse"

Un contexte de réforme des collectivités locales

La loi de réforme des collectivités territoriales a prévu un certain nombre d'évolutions et d'obligations visant à donner plus de force et de souplesse dans l'organisation des différents niveaux de collectivités : possibilité de regrouper départements et/ou régions, création de métropoles et de pôles métropolitains, création de communes nouvelles. Certaines mesures font encore largement débat, telles que la création de conseillers territoriaux ou la répartition des compétences entre département et région.

En matière d'intercommunalité, la réforme a prévu d'encourager, voire de contraindre, la fusion de communautés de communes afin qu'elles atteignent des tailles "significatives". La loi donne des pouvoirs renforcés au Préfet et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour construire ce nouveau paysage intercommunal.

Un territoire choisi plutôt qu'un territoire imposé

Les élus des communautés de communes Chartreuse Guiers (CCCG), des Entremonts en Chartreuse (CEEC) et du Mont Beauvoir (CCMB) ont pris l'initiative de s'orienter vers un territoire choisi plutôt que de se voir contraints à des regroupements obligés avec d'autres intercommunalités.

Un regroupement Cœur de Chartreuse permettrait de constituer un espace cohérent, de conserver une forte identité Chartreuse et de maintenir une indispensable proximité avec l'ensemble des communes et des habitants du territoire. Il constituerait également un territoire disposant d'atouts diversifiés mêlant agriculture, économie industrielle, artisanat et tourisme.

Ce territoire pèserait un poids significatif avec une superficie de 370 km² et une population de plus de 16 000 habitants.

Le temps de réflexion et de la concertation pour aboutir un projet partagé

Une première rencontre de l'ensemble des élus municipaux a été organisée le 17 juin 2011.

Un comité de pilotage, composé de cinq élus de chacune des trois communautés, a démarré ses travaux en octobre.

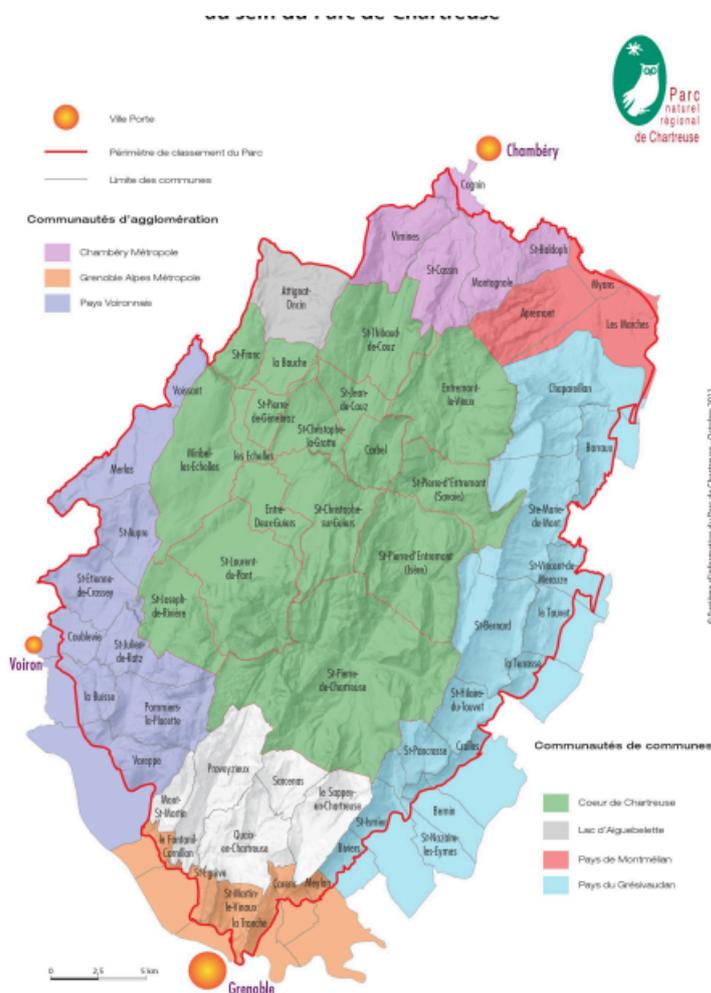
Quatre commissions viennent d'être constituées : la première traitant des questions d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources, la deuxième du

développement économique et de la création d'activités, la troisième de l'organisation du vivre ensemble et enfin la quatrième des moyens humains, budgétaires et matériels de la future communauté. Des groupes de travail complémentaires seront mis en place. Ils seront ouverts aux forces vives du territoire.

La démarche mise en œuvre a pour ambition d'aboutir à un projet de territoire pour fin 2012, de consacrer l'année 2013 à la définition des modalités d'organisation de la future communauté et à la consultation de chacun des conseils municipaux.

Le cap que nous devons nous efforcer de tenir : une communauté de communes "Cœur de Chartreuse" opérationnelle en janvier 2014.

Place de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au sein du Parc de Chartreuse



Résumé...

Conseil municipal du 19 décembre 2011 : délégation du service public d'assainissement collectif et du service public de l'eau potable à la SAUR, demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et à l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur de l'eau potable, signature d'une convention entre la scierie B3D, l'entreprise Boursier et la commune pour le garage d'un engin de déneigement.

Infos Pratiques

Carte Vitale

Notre pharmacie est dorénavant équipée d'une borne pour la mise à jour des Cartes Vitales.



Aide à la Personne

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R) est présente sur la commune. Des permanences ont lieu en mairie le dernier vendredi de chaque mois de 9h à 10h à l'ancienne mairie.

L'association recherche une personne pour du travail à domicile sur la commune de St-Pierre de Chartreuse.

Si vous êtes intéressé, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

A.D.M.R. - Centre Social - 38380 Saint-Laurent du Pont
Tel : 04.76.06.44.14

Portage de Repas

Inscrivez-vous !

Un nombre minimum de personnes est nécessaire pour la mise en place sur la commune d'un service de portage de repas à domicile. Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître au secrétariat de la mairie.

Elections

Le renouvellement du chef de l'État ainsi que des 577 députés du Palais Bourbon a lieu tous les cinq ans.

L'élection du nouveau Président de la République aura lieu les 22 avril et 6 mai prochain.
Celle des Députés les 10 et 17 juin.

Les horaires d'ouverture des bureaux de vote ne sont pas encore fixés à ce jour.

Les personnes qui souhaitent assurer des permanences aux bureaux de vote peuvent se signaler en mairie dès maintenant.



Urbanisme

Les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme sont obligatoires dès lors que l'on souhaite construire, agrandir, transformer, rénover.

Le concours d'un architecte n'est pas exigé lorsque la surface créée est inférieure à 170 m². Toutefois, la constitution des dossiers est réglementée et la qualité des documents et renseignements fournis est primordiale pour l'instruction des demandes par la commission communale et la Direction Départementale du Territoire.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les pièces obligatoires et informations utiles à fournir.

Le délai d'instruction d'un dossier incomplet est forcément plus long.



Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article sur le stade de Biathlon au Col de Porte du journal municipal de l'automne : en patois « Feia » signifie brebis et non pas chèvre.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Les Grands Rendez-vous

Bal Folk

le 24 février 2012 - Salle des Fêtes

Board'Hell

le 10 mars 2012 - Pistes de Ski

Théâtre : « Novecento »

le 17 mars 2012
Salles des Fêtes à 20h30

Théâtre : « L'augmentation »

(Tournée MC2) le 6 avril 2012
Salle des Fêtes à 20h30

Atelier de Land Art

le 28 avril 2012
Atelier de ChARTreuse
de 10h à 17h

Concert : Trois sonates de Bach pour violon et clavecin - le 29 avril 2012 - Église de St-Hugues à 16h



Les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur le site de la mairie :

www.saintpierredechartreuse.fr

ainsi que des offres d'emplois sur la commune, la disponibilité des salles municipales, les activités des associations et de nombreuses infos pratiques.

Hier & Aujourd'hui

La Future Maison du Parc de Chartreuse

Le maintien de la Maison du Parc dans notre commune est important à plus d'un titre

Le Parc est, depuis sa création en 1995, implanté sur notre commune et fait aujourd'hui partie intégrante de la vie du village. Il est primordial que celui-ci reste à Saint-Pierre de Chartreuse.

Le maintien de la Maison du Parc dans notre commune est important à plus d'un titre, entre autres :

- Représentation concrète et traduction visible des valeurs que porte le Parc de Chartreuse, la maison du Parc sera un atout touristique majeur.
- Elle sera un élément central dans le plan de développement communal adopté par la commune.
- Elle permettra la mise en place d'un certain nombre de synergies (espaces, réseau de chaleur, associations) et de mutualisations afin de combler un certain nombre d'insuffisances en matière d'équipements.
- Elle contribuera au dynamisme et au développement de notre commune.
- Elle accélérera l'arrivée du très haut débit et participera ainsi à notre désenclavement numérique.



C'est pourquoi le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutenu par une très large majorité de la population que nous remercions ici, a décidé de déposer candidature pour l'accueil en son sein du pôle principal de la Maison du Parc qui est, et sera, un élément déterminant et structurant dans l'aménagement du village que nous avons entamé, ainsi qu'un pôle charnière de la vie Chartroussine.

Deux propositions d'implantation, répondant parfaitement au cahier des charges, tant d'un point de vue purement technique que dans le potentiel de traduction de l'esprit de ce que doit représenter la future Maison du Parc, ont été déposées.

Il s'agit d'une part de la cession à titre gratuit d'un terrain sur le plan de ville, ce qui permettrait à la fois de participer pleinement à l'organisation du village et la construction d'un bâtiment neuf et exemplaire rassemblant toutes les nouvelles techniques dans lequel serait intégré l'office de tourisme.

Et d'autre part, la vente du bâtiment de l'actuelle mairie au prix de 200 000 euros, ce qui là aussi, peut faire passer un message fort d'économie d'espace, à travers la réhabilitation de bâti existant.

Plusieurs communes du massif se sont également portées candidates. Le choix du Parc devrait être connu au cours du premier semestre 2012.

Images d'Autrefois



Ski sur le Plan de Ville



*Fernand GERENTE
fabricant de Skis
St-Pierre-de-Chartreuse*

